



56e session du Conseil des droits de l'homme

Point 2 de l'ordre du jour

Dialogue interactif sur la mise à jour orale du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan

Genève, le 18 juin 2024

Déclaration de la Suisse

Madame la Vice-Présidente,

La Suisse remercie le Rapporteur spécial pour son rapport et sa présentation et les autres panélistes pour leurs interventions. Depuis la dernière période de référence, nous avons reçu des rapports de torture dans les centres de détention gérés par les Talibans, ainsi que de flagellations publiques que nous condamnons fermement.

Simultanément, la discrimination, la subordination institutionnalisée, la ségrégation, le non-respect de la dignité et l'exclusion des femmes et des filles afghanes, ancré dans le régime des Talibans, constituent de graves violations des droits de l'homme et du droit international.

Le Rapporteur spécial s'est focalisé sur cinq droits de l'homme : les droits à l'éducation, à l'emploi, à la liberté de circulation, à la santé et à l'accès à la justice. Leur déni établit une architecture d'oppression à laquelle il est difficile – voire impossible – pour les Afghans, hommes et femmes, d'échapper. Or, l'Afghanistan ne peut atteindre son plein potentiel économique, social et politique que si l'ensemble de sa population puisse jouir pleinement de ses droits de l'homme.

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembé 9-11, CP 194, 1211 Genève 20
Tél. +41 (0)58 482 24 24, fax +41 (0)58 482 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve

Pour cette raison la Suisse insiste sur la nécessité d'adopter une approche basée sur des principes, sur le droit international et les droits de l'homme dans tout dialogue entre les Talibans et la communauté internationale.

Monsieur le Rapporteur spécial,

Comment les discussions de la communauté internationale à Doha peuvent-elles contribuer au rétablissement d'un environnement sûr, porteur et libre pour toute la société afghane, dans le respect des droits fondamentaux de tous ?

Je vous remercie.